PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE République de Côte d’ivoire

 ------------- Union-Discipline-Travail

 Conseil National de Sécurité --------------

 ------------

 **Le Secrétariat**

 ------------

**Communiqué du**

**Conseil National de Sécurité**

Le Président de la République, S.E.M. Alassane Ouattara, a présidé le jeudi 02 mai 2019, une réunion du Conseil National de Sécurité (CNS).

L’ordre du jour a porté sur les points essentiels suivants :

1 – la situation sécuritaire générale ;

2 – les préparatifs du déploiement du Bataillon Pilote Projetable ;

3 – la sécurisation des frontières ;

4 – la lutte contre la criminalité forestière, en particulier le trafic illicite du bois de vène ;

5 – la situation du traitement du dossier du riz avarié.

**1 – AU TITRE DE LA SITUATION SECURITAIRE GENERALE**

Suite à une présentation des faits marquants par le Ministre de l’Intérieur et de la Sécurité, le Conseil National de Sécurité a noté avec satisfaction la baisse de l’Indice Général de Sécurité, qui se situe à 1.1 pour le mois d’avril 2019.

Cette amélioration de l’environnement sécuritaire est consécutive aux multiples opérations de sécurisation menées par l’ensemble des Forces de Défense et de Sécurité.

Le Conseil National de Sécurité a également pris acte du bon déroulement des opérations de sécurisation de la fête de Pâques 2019, de la lutte contre les coupeurs de route et de la lutte contre la fuite des produits agricoles vers les pays limitrophes. S’agissant de l’opération de lutte contre la fuite des produits agricoles vers les pays limitrophes, le Président de la République a donné instructions aux Ministres concernés à l’effet de mettre les moyens nécessaires à la disposition de la Gendarmerie Nationale pour la poursuite de cette opération.

**2 – AU TITRE DU BATAILLON PILOTE PROJETABLE**

Le Conseil National de Sécurité a été informé, par le Chef d’Etat-Major Général des Armées, de l’évolution des préparatifs du déploiement du Bataillon Pilote Projetable sur le Mali au titre de la MINUSMA. Le Président de la République s’est réjoui des avancées notables enregistrées et a donné instructions au Ministre d’Etat, Ministre de la Défense, ainsi qu’au Ministre des Affaires Etrangères, à l’effet de prendre toutes les dispositions nécessaires en vue du respect des délais fixés par l’Organisation des Nations Unies (ONU) pour le déploiement de ce Bataillon au Mali.

**3 – AU TITRE DE LA SECURISATION DES FRONTIERES**

Le Chef d’Etat-Major Général des Armées a présenté au Conseil National de Sécurité, le nouveau schéma de sécurisation des frontières en vue de prévenir les menaces terroristes et les incursions à nos frontières. Le Président de la République a donné les instructions pour la mise à disposition des ressources nécessaires à la mise en œuvre de ce nouveau schéma de sécurisation.

**4 – AU TITRE DE LA LUTTE CONTRE LA CRIMINALITE FORESTIERE**

Le Ministre des Eaux et Forêts a fait un exposé sur la mise en place et le bilan des activités de la Brigade Spéciale de Surveillance et d’Intervention (BSSI), notamment sur le trafic illicite du bois de vène. Plusieurs saisies ont été opérées et les contrevenants ont été traduits devant les juridictions. Le Président de la République s’est réjoui de ces résultats et a demandé l’accroissement des effectifs de cette unité ainsi que l’intensification des actions de la BSSI sur toute l’étendue du territoire national.

Aussi, le Conseil National de Sécurité appelle l’ensemble des opérateurs de la filière Forêt-Bois au respect scrupuleux de la réglementation forestière en vigueur.

**5 – AU TITRE DE LA SITUATION DU TRAITEMENT DU DOSSIER DU RIZ AVARIE**

Le Conseil National de Sécurité a été informé, par le Ministre de l’Intérieur et de la Sécurité, du dossier des 18.000 tonnes de riz avarié déchargées au Port Autonome d’Abidjan. Les premiers résultats des enquêtes diligentées ont conduit à la prise des mesures ci-après :

* la destruction des 18.000 tonnes de riz avarié ;
* la prise de sanctions à l’encontre des Sociétés « OLAM International » et « Alimentation Toumodi », respectivement vendeur et acheteur de la marchandise incriminée.

Le Président de la République a donné instructions aux Ministres concernés à l’effet de prendre les dispositions idoines pour la conclusion des enquêtes au plus tard le 15 mai 2019, en vue de permettre de situer les responsabilités et de prendre toutes les sanctions qui s’imposeront.

A l’issue de la réunion du Conseil National de Sécurité, le Président de la République a adressé ses félicitations à l’ensemble des Forces de Défense et de Sécurité pour les excellents résultats obtenus et les a exhortées à maintenir cette dynamique.

Fait à Abidjan, le jeudi 02 mai 2019